



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention de la presse écrite et
parlée luxembourgeoise

En date du 27 juillet 2010, le comité directeur de la Caisse nationale de santé a approuvé les comptes annuels et le bilan de clôture de l'année 2009 de l'assurance dépendance.

Il s'agit du premier décompte de l'assurance dépendance de la Caisse nationale de santé, instituée par la loi du 13 mai 2008 sur le statut unique à partir du 1^{er} janvier 2009.

Au niveau du résultat financier, l'exercice 2009 se caractérise par un excédent cumulé de 109,6 millions d'euros: la réserve globale de l'assurance dépendance atteint 179,1 millions d'euros en 2009, soit 25,8% du montant annuel des dépenses courantes. La réserve minimale légale, qui ne peut être inférieure à 10% du montant annuel des dépenses courantes, se chiffre à 69,5 millions d'euros. La réserve globale dépasse ainsi la réserve minimale légale de 109,6 millions d'euros, de sorte que l'équilibre financier prévu par la loi a été atteint en 2009.

Le décompte des dépenses et recettes de l'assurance dépendance de 2009 commenté peut être consulté intégralement sur le site Internet de la Caisse nationale de santé: www.cns.lu

Luxembourg, le 27 juillet 2010